



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



26055884



Greffe

14 AVR. 2026

N° d'entreprise : 0468 670 247

Nom

(en entier) : **Agent de banque et d'assurances Basse-Meuse et Bocage**

(en abrégé) : **ABABB**

Forme légale : **Scomm**Adresse complète du siège : **Rue Saint Hadelin 1 - 4600 Visé**

Objet de l'acte :

- 1. Démission de Monsieur Villers P. en qualité de gérant.**
- 2. Retrait de Monsieur Villers P. en qualité d'associé B.**
- 3. Diminution et augmentation du patrimoine social et souscription de nouvelles parts.**

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 26 février 2026.

"L'assemblée prend note de la démission de Monsieur Pierre Villers de son poste de gérant et accepte que sa démission prenne effet au 28 février 2026.

Monsieur Pierre Villers notifie au secrétariat de l'assemblée générale le souhait que son retrait en qualité d'associé B prenne également effet au 28 février 2026 et ce par dérogation aux statuts de la société, qui prévoient l'obligation de respecter un délai de préavis de 6 mois.

A la suite du retrait de Monsieur Pierre Villers en qualité d'associé B, le patrimoine social de la société sera diminué, en date du 28 février 2026, de 2.000 € et les parts B lui appartenant seront détruites à cette même date.

L'assemblée décide d'augmenter le patrimoine social de la société, en date du 1^{er} mars 2026, d'un montant de 2.000 € à inscrire sur un compte de capitaux propres disponible, par la création de 800 parts sociales B, chacune d'une valeur nominale égale à 2,50 €.

Au 1^{er} mars 2026, ces 800 nouvelles parts B seront souscrites comme suit :

- Monsieur Bernard BONIVER soucra à 46 parts B ;
- Monsieur François CAPO-CHICHI soucra à 46 parts B ;
- Monsieur Gaston DEJALLE soucra à 46 parts B ;
- Monsieur Eric GYOT soucra à 46 parts B ;
- Monsieur Philippe DAEMEN soucra à 46 parts B ;
- Monsieur Raphaël DEPOSSON soucra à 46 parts B ;
- Monsieur Frédéric MIERMANS soucra à 46 Parts B ;
- Monsieur David PEZZIN soucra à 46 Parts B ;
- Monsieur Pascal PIROTTE soucra à 46 Parts B ;
- Monsieur Fabrizio PATRINI soucra à 46 Parts B ;
- Monsieur Bruno PETERS soucra à 46 parts B ;

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 06/05/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réservé
au
Moniteur
belge



Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 06/05/2026 - Annexes du Moniteur belge

- Monsieur Pierre BRAGARD souscrit à 147 Parts B ;
- Monsieur Sébastien KARL souscrit à 147 Parts B.

Conformément aux statuts de la société :

-tous les associés B déclarent avoir pris connaissance de ces cessions de part B et marquent leur accord unanime sur lesdites cessions;

-les associés A informent l'assemblée qu'ils ont pris connaissance desdites cessions."

Pour extrait conforme

Directeur gérant,

Pezzin David